



États-Unis: le spectre du défaut de paiement est écarté Page B 5

www.ledevoir.com

LE DEVOIR

Vol. CIV N° 235

LE DEVOIR, LE JEUDI 17 OCTOBRE 2013

1,13 \$ + TAXES = 1,30 \$



JACQUES NADEAU LE DEVOIR
Denis Coderre

ÉLECTIONS MUNICIPALES

DENIS CODERRE
AU DEVOIR

Jouer de prudence

JEANNE CORRIVEAU

Trônant au sommet des sondages à moins de trois semaines du scrutin municipal, Denis Coderre mise sur son expérience politique et sa proximité avec les citoyens pour faire son chemin jusqu'au siège de maire. « On ne peut pas s'improviser du jour au lendemain maire de Montréal », dit-il en entrevue éditoriale au Devoir alors que Mélanie Joly est maintenant devenue sa plus proche adversaire.

Le sondage CROP-Radio-Canada publié mardi a conforté Denis Coderre dans sa position de favori dans la course à la

VOIR PAGE A 8 : CODERRE

Lire aussi · Côté y croit toujours. Le chef de Coalition Montréal a glissé au 4^e rang des sondages. Page A 2



SEAN KILPATRICK LA PRESSE CANADIENNE

Le gouverneur général David Johnston a livré mercredi au Salon rouge le septième discours du Trône du gouvernement Harper. La lecture a débuté par une minute de silence à la mémoire des victimes de Lac-Mégantic, mais le discours contenait peu de détails sur les mesures qu'Ottawa entend prendre pour resserrer la sécurité ferroviaire.

DISCOURS DU TRÔNE

Harper mise sur des valeurs sûres

Gestion financière serrée, justice plus sévère et protection des consommateurs sont au menu des conservateurs

HÉLÈNE BUZZETTI
MARIE VASTEL

Correspondantes parlementaires à Ottawa

Le septième discours du Trône de Stephen Harper lu mercredi par le gouverneur général se veut le plan de match des troupes pour le dernier sprint d'ici la prochaine élection générale. Et pour ce faire, il table sur des valeurs conservatrices sûres: la gestion financière serrée de l'appareil étatique, le resserrement de la justice criminelle et la glorification des exploits militaires.

La longue lecture de David Johnston, faite comme il se doit dans la Chambre rouge du Sénat, a débuté par un moment de silence en mémoire des victimes de la tragédie de Lac-Mégantic. Cependant, le discours a offert peu de détails sur les mesures qu'entend prendre Ottawa pour

VOIR PAGE A 8 : TRÔNE

Lire aussi · Harper s'évite un face-à-face sur le Sénat. Le premier ministre s'envole pour l'Europe et sera absent à la reprise des travaux aux Communes. Page A 3

Gouvernement Harper: du pareil au même. L'éditorial de Bernard Descôteaux. Page A 6

AUJOURD'HUI



Actualités · Les insectes, aliments de l'avenir? Montréal sera l'hôte du premier congrès international sur l'entomophagie. Page A 4

Annonces... B4 Météo..... B5
Avis légaux. B6 Mots croisés B2
Décès..... B4 Sports..... B6
Grille télé... B7 Sudoku..... A4



L'aide sociale ou la rente d'orphelin?

Québec veut déduire du chèque d'une mère inapte au travail la somme à laquelle son fils, orphelin de père, aurait droit

CAROLINE MONTPETIT

Cathy Desormeaux sortait de l'adolescence lorsqu'une opération à la cage thoracique l'a laissée aux prises avec des douleurs chroniques et rendue inapte au travail. Les choses ne se sont pas arrangées lorsque des troubles neuroprogressifs de déficits moteurs se sont mis à affecter ses jambes et sa mobilité, une maladie qui entraîne des risques de chute élevés en fonction de la douleur et des troubles de l'équilibre.

À 36 ans, Cathy Desormeaux est mère du petit Félix, qui a maintenant deux ans. En juin dernier, le père du petit s'est enlevé la vie: grosse dépression. Or Cathy Desormeaux a été avisée, par les fonctionnaires de l'aide sociale, que la rente d'orphelin que son fils pourrait toucher serait désormais déduite de son chèque mensuel. Ce dernier passerait donc de 918 \$ à



RENAUD PHILIPPE LE DEVOIR

Cathy Desormeaux et son fils Félix. « Félix aura toujours comme seul parent une maman qui aura toujours une situation financière précaire, constate sa mère. Malheureusement, ceci n'est pas un choix, la vie s'impose à moi ainsi. »

VOIR PAGE A 8 : ORPHELIN

Québec prépare une loi plus sévère pour protéger les milieux humides

JESSICA NADEAU

Correspondante parlementaire à Québec

Le gouvernement Marois espère présenter dès le printemps prochain son projet de loi sur les milieux humides prévu initialement pour 2015, et procède déjà à des préconsultations pour tester l'idée d'imposer des sanctions plus sévères, a appris Le Devoir.

« Il y a beaucoup de monde qui travaille là-dessus, il y a des préconsultations qui se font pour valider et qu'on veut mettre dans cette loi-là », confirme le ministre de l'Environnement, Yves-François Blanchet, en entrevue au Devoir. « C'est dur de donner une date de dépôt de projet de loi, mais je dirais 2014, pas trop tard. »

Le ministre souhaite notamment imposer des « contraintes plus sévères et, à la limite, des sanctions plus sévères ». Ce sont, selon Yves-François Blanchet, « les grandes orientations actuelles » qui sont présentées aux différents partenaires issus des milieux de la conservation, de l'entreprise et du monde municipal



Yves-François Blanchet

VOIR PAGE A 8 : PROTECTION

ACTUALITÉS

LÉGIONELLOSE

Un recours collectif est de plus en plus probable

ISABELLE PORTER
à Québec

Les avocats des familles des victimes de la légionellose à Québec se donnent encore quelques semaines pour décider s'ils lancent un recours collectif. Mais déjà, les arguments «pour» semblent l'emporter sur les «contre».

«Du côté des victimes, il y a peu de doute que cette crise n'aurait pas dû se produire et découle de l'imprudence et de la négligence d'un certain nombre d'organisations», a déclaré mercredi l'avocat Jean-Pierre Ménard.

Le juriste se donne un mois et demi pour prendre une décision. Il souligne que la cause est hautement «complexe» et qu'il lui reste quelques «fils à attacher».

Des munitions dans le rapport du coroner

L'écllosion de légionellose dans la ville de Québec a rendu malades 182 personnes, et 14 en sont mortes à l'été 2012. Dans le rapport qui a été diffusé mardi, la coroner Catherine Rudel-Tessier recommande aux autorités de revoir leurs pratiques pour éviter qu'un tel scénario se reproduise à Québec ou dans d'autres villes.

«Le rapport du coroner ne fait rien pour ralentir le processus», a résumé M. Ménard. Pour nous, l'élément central, c'est que la Santé publique n'était pas prête en 2012.»

Dans son rapport, la coroner concentre toutefois ses recommandations sur le ministère de la Santé et la Régie du Bâtiment.

M^e Ménard estime qu'elle aurait pu être «plus sévère» contre la Santé publique, mais il pense de toute façon intenté un recours sur la «responsabilité conjointe» des différentes organisations en cause. «Ce sera à elles ensuite de répartir la responsabilité entre elles», a-t-il dit.

S'il est intenté, le recours portera vraisemblablement sur la lenteur des autorités à agir. Par ailleurs, M. Ménard a souligné qu'il ne pouvait pas l'axer sur l'inaction du gouvernement et de ses organismes. Comme l'a souligné la coroner, ces derniers n'ont pas réglementé sur les tours de refroidissement comme le recommandait un rapport de Santé publique dès la fin des années 1990.

Le Devoir

ÉLECTIONS MUNICIPALES

Côté y croit toujours, malgré la chute des appuis

JEANNE CORRIVEAU

Les lendemains de sondage sont parfois difficiles. Même s'il a glissé au 4^e rang dans les intentions de vote, Marcel Côté tient bon et dit avoir bon espoir de conquérir la mairie de Montréal le 3 novembre prochain. L'affaire des appels automatisés lui a valu une «punition» de la part des électeurs, mais le vent pourrait tourner, croit le chef de Coalition Montréal.

Entouré d'une centaine de candidats, Marcel Côté a commenté mercredi matin les résultats du sondage CROP-Radio-Canada publié la veille qui lui accorde 11% des appuis. «Ne vous en faites pas, je fais de la gestion depuis 35 ans, a-t-il dit. Alors, les coups de vent du moment, ça m'inquiète plus ou moins. Si, le 3 novembre, les électeurs choisissent de voter pour une gestion rigoureuse de leurs taxes et pour une transformation de la façon dont la Ville de Montréal est gérée [...], c'est évident qu'ils vont opter pour la Coalition.»

Rappelons que le sondage CROP réalisé pour le compte de Radio-Canada auprès de 1001 internautes montréalais a confirmé la conforta-



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Malgré ses 11% d'appuis, Marcel Côté se voit toujours à la mairie de Montréal.

ble avance que détient Denis Coderre, qui recueille 41% des intentions de vote, contre 24% pour Mélanie Joly, qui dépasse maintenant Richard Bergeron (21%). Pour sa part, Marcel Côté est relégué au 4^e rang avec 11%.

«Ma tombée dans les sondages de 17% à 11%, c'est sûr que c'est une

punition de la population qui nous a pénalisés pour l'erreur de la semaine dernière et on prend acte de la sanction, mais je ne crois pas que ce soit une sanction permanente. La Ville a besoin de redressement», a fait valoir M. Côté.

Bergeron attaque

De son côté, le chef de Projet Montréal, Richard Bergeron, a attribué ses résultats décevants à la campagne de dénigrement menée par Coalition Montréal avec les appels robotisés. «Les campagnes négatives, ça ne nuit pas seulement à celui qui les initie — et, par bonheur, ça a nuit beaucoup à Marcel Côté —, mais ça nous a nuit à nous aussi», a indiqué M. Bergeron à l'animatrice Marie-France Bazzo sur les ondes de Radio-Canada mercredi matin.

Il a décoché quelques flèches à l'endroit de Mélanie Joly, qui l'a devancé dans les intentions de vote. «Il y a quelqu'un qui a eu plusieurs parties gratuites depuis le début. Je parle de M^{me} Joly. Il n'y a personne qui a critiqué quoi que ce soit de ce qu'elle annonçait», a-t-il dit en la décrivant comme une «belle image séduisante que personne ne ques-

tionne» alors que son parti, Projet Montréal, a démontré une «intérêt sans faille depuis 10 ans».

Mélanie Joly croit que sa remontée dans les intentions de vote reflète la volonté des Montréalais pour du changement à l'Hôtel de Ville. Elle a réitéré son intention de rester dans l'arène municipale si elle ne remportait pas la mairie le 3 novembre et d'assumer ses fonctions dans l'opposition.

Quant à Denis Coderre, il a déjà averti ses troupes, lors d'un rassemblement mardi soir, de ne rien tenir pour acquis et de se garder d'attaquer les adversaires.

Trop d'élus?

Le second volet du sondage CROP-Radio-Canada dévoilé mercredi révèle que la lutte contre la corruption figure au premier rang des préoccupations des Montréalais dans le cadre de la course à la mairie. De plus, 91% des répondants se disent favorables à une réduction du nombre d'élus, et 73% d'entre eux verraient d'un bon œil une diminution du nombre d'arrondissements.

Le Devoir

ÉLECTIONS MUNICIPALES

Le jeune électorat n'est pas tout à fait convaincu par Démocratie Québec

ISABELLE PORTER
à Québec

Le discours de Démocratie Québec (DQ) sur le vélo et les transports en commun a plu aux quelques étudiants qui ont assisté à sa conférence mercredi midi à l'Université Laval. Or certains ont trouvé que les propositions du parti étaient trop vagues et trop «prudentes».

«Les candidats ont l'air très motivés. C'est vraiment une bonne option pour ceux qui n'aiment pas Labeaume», a commenté Capucine Mercier, une étudiante en traduction. En plus du chef David Lemelin, plus de dix candidats de district étaient venus rencontrer les étudiants.

Patrice Drapeau-Bisson, lui, était venu les

entendre parce que les deux plus jeunes candidats (Frédéric Chrétien et Frédéric de Grandmont) sont des amis du cégep. «Je ne sais pas s'ils vont gagner la mairie, mais je pense qu'ils vont vraiment gruger des votes à l'Équipe Labeaume.»

Ils étaient une trentaine à assister à la conférence à l'heure du lunch, en pleine période d'examen. Or, en excluant les amis de Chrétien et de Grandmont ainsi que les organisateurs, seulement quelques-uns étaient vraiment là pour se faire une idée.

C'était le cas d'Andrée-Anne Cloutier, une étudiante en environnement qui s'est dite convaincue en sortant. «Ce parti a quelque chose de plus accrocheur. On a parlé de pistes cy-

clables, de mobilité durable. Ce sont des choses qui me tiennent à cœur en ce moment.»

Or deux étudiantes en littérature qui n'ont pas voulu se nommer étaient moins emballées. «C'était en surface un peu. C'est ça qui m'a déçue. Je m'attendais à quelque chose de plus concret.» Les deux ont trouvé que le parti était trop «prudent», mais elles pensent quand même voter pour lui parce qu'elles ne veulent rien savoir de Régis Labeaume.

Ce dernier a lui aussi été invité à l'Université par la Confédération des associations du premier cycle (CADEUL); or l'association n'avait toujours pas reçu de réponse à son offre mercredi.

Le Devoir

QUAND IL SERA TEMPS DE LA CHANGER, IL SERA ASSEZ GRAND POUR LE FAIRE.

Les ampoules à DEL homologuées ENERGY STAR®:

- une durée de vie 25 fois plus longue que celle des ampoules à incandescence;
- une économie d'énergie de 80 % par rapport à ces mêmes ampoules.

Jamais économiser l'énergie n'aura été aussi avantageux.

AMPOULE À DEL
7\$ de rabais à la caisse par ampoule chez les détaillants participants.

Offre valide du 11 octobre au 24 novembre 2013.

hydroquebec.com/del

ENERGY STAR HAUTE EFFICACITÉ HIGH EFFICIENCY

Hydro Québec

ACTUALITÉS

Le pénible
renouveauMICHEL
DAVID

Philippe Couillard croyait bien faire en imitant Robert Bourassa et Jacques Parizeau, qui avaient pris tout leur temps avant de faire leur entrée à l'Assemblée nationale, préférant consacrer tout leur temps à la reconstruction de leur parti.

Dans son entourage, on constate cependant que les temps ont changé. Avec les réseaux d'information continue et Internet, le rythme de l'actualité s'est accéléré et le chef du Parti libéral du Québec a trop souvent l'air d'être en dehors du coup. La semaine dernière, il a réagi à la nouvelle politique économique du gouvernement avec 24 heures de retard, de sorte que ses propos n'intéressaient plus personne. Au bout du compte, tout ce qu'on a retenu de lui depuis le début de l'automne, c'est qu'il a omis de signaler la perquisition de l'Unité permanente anticorruption au siège de son parti. Quant à ses tournées en région, elles n'ont eu aucun écho au niveau national.

Si les élections générales n'ont pas lieu cet automne, M. Couillard devra envisager de se présenter à une élection partielle dans Outremont, qui lui conviendrait nettement mieux que Vau, quitte à démissionner dans Roberval quelques mois plus tard. Personne n'a tenu rigueur à Brian Mulroney ou à Jean Chrétien d'avoir temporairement « emprunté » une circonscription des Maritimes.

Le chef du PLQ avait un bon sens de la répartition dans les débats parlementaires à l'époque où il était ministre de la Santé. Depuis son retour en politique, il affectionne les considérations d'ordre philosophique, mais il aurait intérêt à revenir à un style plus terre à terre.

En principe, la première ministre Marois pourrait attendre jusqu'au 13 mars 2014 avant d'appeler les électeurs d'Outremont aux urnes, mais elle a si souvent reproché son absence au chef libéral qu'elle serait bien mal venue de faire indûment traîner les choses.

◆ ◆ ◆

Voir Jean-Marc Fournier se lever jour après jour à l'ouverture de la période de questions renforce la désagréable impression que rien n'a changé au PLQ, malgré les promesses de renouveau. Même s'il a été relégué aux banquettes arrière pendant neuf longues années, Pierre Paradis, déjà ministre dans le gouvernement Bourassa, ne peut prétendre incarner la relève.

Le relevé effectué la semaine dernière par La Presse canadienne n'est pas très encourageant. Sur les 48 libéraux qui siègent présentement à l'Assemblée nationale, 47 ont manifesté l'intention de se représenter, la seule exception étant la députée de Pontiac, Charlotte L'Écuyer, âgée de 70 ans.

L'expérience a sans doute ses avantages, mais trop de châteaux forts libéraux sont occupés par des gens qui ne risquent pas de la mettre à profit au Conseil des ministres, qu'il s'agisse de Lawrence Bergman (72 ans) dans D'Arcy-McGee, d'Yvon Marcoux (72 ans) dans Vaudreuil ou encore de Norbert Morin (67 ans) dans Côte-du-Sud. Sans parler de tous ceux qui ont été battus l'an dernier et rêvent d'effectuer un retour.

Deux autres députés qui ne font pas partie des plans de M. Couillard, Pierre Reid (Orford) et Pierre Marsan (Robert-Baldwin), tous deux âgés de 65 ans, ont vainement été invités à faire valoir leur droit à la retraite. Le problème est que le retour au pouvoir des libéraux est trop incertain pour qu'un retour d'ascenseur soit assuré.

Si la persuasion ne suffit pas, M. Couillard pourrait toujours refuser de signer le bulletin de candidature des indésirables, comme M. Bourassa l'avait fait en 1985 dans le cas d'Harry Blank, réélu dans Saint-Louis pendant 25 ans. Jean Charest avait agi de la même façon en 2003 pour écarter Jean-Claude Gobé, aujourd'hui candidat à la mairie de Laval, bien qu'il n'ait pas eu la main plus heureuse avec Tony Tomassi.

◆ ◆ ◆

La nécessité de faire place au sang neuf est d'autant plus grande que le renouveau intellectuel promis par M. Couillard risque d'être sérieusement compromis par des élections précipitées. Il n'y a aucune garantie que des élections automatiques permettraient au PQ de former un gouvernement majoritaire, mais une victoire avec une pluralité de sièges, qui lui donnerait au moins du temps et l'espoir que la conjoncture s'améliore, serait néanmoins préférable à une défaite printanière. Prendre l'adversaire de court est rarement une mauvaise idée en politique.

Il faut du temps pour changer une culture aussi profondément enracinée. M. Couillard avait prévu qu'après une série de congrès régionaux, un conseil général de trois jours se réunirait en décembre afin d'ouvrir la voie à un grand congrès d'orientation au printemps 2014.

Au lieu de quoi un conseil général éclair se réunira dans dix jours pour adopter une plateforme électorale et un nouveau code d'éthique rédigé en catastrophe. Cela semble bien peu pour faire oublier les errements de l'ère Charest.

mdavid@ledevoir.com

COMMISSION CHARBONNEAU

Un entrepreneur décrit
sa « descente aux enfers »

BRIAN MYLES

Le cofondateur de Carboneutre, Benoît Ringuette, a vécu « une descente aux enfers » lorsque son entreprise, criblée de dettes, a été la cible d'une prise de contrôle hostile par la mafia.

M. Ringuette, un ingénieur de formation, est le « cerveau » derrière la technologie de décontamination des sols mise au point par Carboneutre. Il témoigne avec franchise à la commission Charbonneau.

M. Ringuette ne connaissait rien au financement, une tâche qu'il a laissée à son associé, Yves Thériault, pour son plus grand malheur. Incapable de trouver du capital auprès des institutions bancaires, M. Thériault s'est tourné vers un prêteur privé.

Le démarrage de Carboneutre a été laborieux. Rapidement, la firme a cumulé des dettes de 4 millions de dollars, dont 500 000 \$ à Domenico Arcuri, un entrepreneur lié à la mafia.

Dès février 2008, M. Arcuri a pris le contrôle complet de Carboneutre, avec la promesse (non tenue) de régler toutes les dettes de la société. Il a introduit de nouveaux actionnaires, dont le caïd Raynald Desjardins (un ex-lieutenant du clan Rizzuto aujourd'hui accusé de meurtre).

Au début de sa relation d'affaires avec M. Arcuri, Benoît Ringuette ignorait tout des mauvaises fréquentations de ce dernier. Il lui apparaissait tout au plus comme un homme d'affaires pressé et aux poches profondes. Mais il a suffi de quelques clics de souris pour découvrir qui était Raynald Desjardins. « C'était comme une tonne de briques », a-t-il dit.

Accès au Fonds

En avril 2008, Raynald Desjardins a introduit Jocelyn Dupuis, le directeur général de la FTQ-Construction, dans le giron de l'entreprise. « Entre les deux, il y avait une bonne amitié. Ce n'étaient pas de simples connaissances », a dit le témoin.

Selon M. Ringuette, l'arrivée de Jocelyn Dupuis était destinée à faciliter l'accès à du financement du Fonds de solidarité, un projet qui ne s'est jamais concrétisé. Selon le témoignage de Ken Pereira, un représentant de Carboneutre a offert, en vain, un pot-de-vin de 300 000 \$ au président de la FTQ, Michel Arseneault.

« Entre les deux, il y avait une bonne amitié. Ce n'étaient pas de simples connaissances. »

Benoît Ringuette, à propos de Raynald Desjardins et de Jocelyn Dupuis

Les déboires de Benoît Ringuette ont duré jusqu'en 2012, et il a dû déboursier « entre 380 000 \$ et 400 000 \$ » pour se débarrasser de ses mauvaises relations d'affaires. Son témoignage se poursuivra jeudi.

Témoignage pénible du Fonds FTQ

En matinée, un haut dirigeant du Fonds de solidarité de la FTQ, Gaétan Morin, s'est montré peu enthousiaste devant l'idée de diminuer l'influence syndicale au sein de l'institution.

M. Morin, le premier vice-président au développement corporatif et investissements pour le Fonds, n'a pas tiré les leçons du naufrage de la Gaspésie. En fait, il n'a même pas lu le rapport produit en 2005 par le juge Robert Lesage sur la dilapidation de quelque 300 millions en fonds publics dans la relance ratée de cette usine de papiers.

Estimant que le Fonds et la FTQ représentaient les deux côtés d'une même médaille, le juge Lesage avait notamment recommandé de réduire l'importance des syndicats au Fonds.

Selon M. Morin, cette mesure n'est pas nécessaire. L'important, c'est de bien défendre les intérêts des actionnaires, a-t-il expliqué.

Depuis 2009, le Fonds a revu ses règles. Tous les dossiers doivent être approuvés par un conseil sectoriel, formé en majorité de gens de l'extérieur, a-t-il ajouté.

À l'heure actuelle, 12 des 16 membres du conseil du Fonds proviennent des syndicats de la FTQ.

Le Devoir

RENTRÉE PARLEMENTAIRE

Harper s'évite
un face-à-face
sur le Sénat

MARIE VASTEL

Correspondante parlementaire à Ottawa

À peine Stephen Harper est-il revenu au Parlement que déjà le scandale des dépenses au Sénat revient le hanter. L'opposition l'attendait de pied ferme pour la reprise des travaux parlementaires, mais elle devra patienter encore quelques jours puisque le premier ministre s'envole ce jeudi pour l'Europe.

Au terme d'une relâche estivale prolongée par la prorogation, les néodémocrates étaient prêts à affronter le premier ministre dès la première heure aux Communes. Mais dès le discours du Trône terminé mercredi soir, le bureau de M. Harper a annoncé, par courriel, que celui-ci prendrait l'avion pour Bruxelles jeudi midi, où il rencontrera le président de la Commission européenne, José Manuel Barroso, dans l'espoir de finaliser l'accord de libre-échange avec l'Europe (voir autre texte en page B 1).

Un voyage qui prolongera d'autant plus l'absence de M. Harper au Parlement — après des mois de relâche —, une situation « sans précédent » selon le chef néodémocrate. « Il peut continuer de courir, mais il ne peut pas se cacher », a prévenu Thomas Mulcair. Ses troupes continueront de talonner le premier ministre afin d'obtenir des réponses dans le dossier du scandale des dépenses au Sénat, a-t-il insisté. « Si on ne peut pas le faire [jeudi], on le fera à la première occasion. »

Motion du NPD

Après un été rythmé par de nouvelles révélations dans cette affaire, les néodémocrates ont la ferme intention de continuer de demander des explications aux conservateurs. Lors de la période de questions jeudi après-midi, mais aussi avec une motion qui doit également être débattue ce jeudi et qui appelle le président des Communes à déterminer si M. Harper s'est parjuré en Chambre en affirmant que Nigel Wright avait agi seul, pour être contredit cet été par la GRC.

Le premier ministre a martelé tout le printemps que son ex-chef de cabinet n'avait avisé personne dans son bureau qu'il avait payé la dette de 90 000 \$ du sénateur Mike Duffy au Sénat. Or, des documents de cour rendus publics cet été ont révélé que M. Wright avait averti trois de ses collègues, selon les dires de son avocat à la GRC.

Les néodémocrates veulent faire valoir au président de la Chambre, Andrew Scheer, que leurs privilèges de parlementaires ont été brimés car le premier ministre a fourni des « informations trompeuses ». Le 5 juin, M. Harper martelait pour une énième fois aux Communes que M. Wright avait pris la décision seul et qu'« aucune information ne m'a été transmise, pas plus qu'aux employés de mon bureau ».

Quant au sort du Sénat, le discours du Trône de M. Harper ne s'est pas étendu sur le sujet, réitérant simplement que « le statu quo [...] ne peut plus durer. Ce dernier doit subir une réforme ou être éliminé, comme ses équivalents provinciaux ». Le fédéral attend le jugement de la Cour suprême sur la constitutionnalité de ces options et l'obligation constitutionnelle qu'il a, ou non, d'agir avec le consentement des provinces.

Le Devoir



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

La semaine dernière, l'Ordre des infirmières a dénoncé la réduction des effectifs infirmiers dans les CHSLD et leur « substitution éventuelle » par des préposés aux bénéficiaires.

Coupes dans les CHSLD : Yves Bolduc
brandit le spectre du virage ambulatoireAMÉLIE
DAOUST-BOISVERT

Le député libéral Yves Bolduc évoque le fantôme du virage ambulatoire et dit craindre que le Parti québécois ne commette « les mêmes erreurs » que dans les années 90, alors que l'atteinte du déficit zéro avait entraîné des coupes importantes dans le réseau de la santé.

La semaine dernière, l'Ordre des infirmières a dénoncé la réduction des effectifs infirmiers dans les CHSLD et leur « substitution éventuelle » par des préposés aux bénéficiaires.

Par exemple, à l'Institut universitaire de gériatrie, 30 postes d'infirmière ont été abolis.

Le ministre de la Santé, Réjean Hébert, avait répondu la semaine dernière qu'il s'agissait non pas de coupes, mais de « modification de l'offre de service ». « Il faut plus de préposés et moins d'infirmières », selon lui, pour « lever les patients, les laver et leur apporter une aide à l'autonomie ».

« Ça ressemble beaucoup à ce qu'on a vu dans les années 1990 avec l'atteinte du déficit zéro »

Yves Bolduc, député libéral et ex-ministre de la Santé

Alors que débutent la semaine prochaine les consultations particulières sur le livre blanc, Yves Bolduc estime que le gouvernement du Parti québécois effectue des coupes dans le réseau « pour financer l'assurance autonomie ». Pour l'ex-ministre de la Santé, c'est une « lubie » de Réjean Hébert que le Conseil du trésor ne peut financer. « Automatiquement, il va falloir prendre l'argent quelque part », dit-il.

Le syndicat renchérit

« Ça ressemble beaucoup à ce qu'on a vu dans les années 1990 avec l'atteinte du déficit zéro », affirme M. Bolduc. En 1997, des milliers de médecins et d'infirmières avaient été mis à la retraite par le gouvernement de Lucien Bouchard.

Le plus grand syndicat infirmier, la FIQ, renchérit mercredi. Sur son blogue, la présidente Régine Laurent écrit qu'il « est aberrant d'attendre que le ministre de la Santé et des Services sociaux ait pu affirmer que ce ne sont pas des coupes, [mais] des modifications de l'offre de services. Encore plus aberrant de l'entendre réduire les besoins de soins en CHSLD à de l'assistance dans l'accomplissement des tâches de la vie quotidienne ».

Le Devoir

La MMA peut poursuivre
ses activités jusqu'en février

La MMA, mise en cause dans le déraillement meurtrier de Lac-Mégantic, en juillet dernier, a obtenu la permission de prolonger ses activités jusqu'au 1^{er} février prochain. Dans sa décision, diffusée mercredi, l'Office des transports du Canada (OTC) dit avoir observé une forte baisse du volume total de marchandises transportées par la Montreal, Maine and Atlantic Railway (MMA), y compris du volume de matières dangereuses. La MMA a abandonné le transport de pétrole brut pendant la période de prolongation, et la distance sur laquelle des matières dangereuses sont transportées, réduite de 90 %, diminue les risques, ajoute l'OTC. L'entreprise ferroviaire en difficulté avait demandé à l'OTC le 20 septembre de lui permettre de poursuivre ses activités jusqu'au 15 janvier 2014.

La Presse canadienne

Projet Montréal : une rue
Pierre-Falardeau à Rosemont ?

Projet Montréal promet de rendre hommage à Pierre Falardeau en nommant une rue et une place publique de l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie à son nom. Dans un communiqué publié sur le site du parti, le maire de l'arrondissement et candidat à sa réélection, François W. Croteau, indique que le nom du cinéaste décédé en 2009 serait associé à une rue et une place du projet qui verra le jour sur le site des anciens terrains de Fusine Norampac, dans le Vieux-Rosemont. Projet Montréal dit avoir reçu l'autorisation de la toponymie de la Ville. « Nous voulons rendre hommage à ce grand cinéaste québécois, éveilléur de consciences qui nous a laissé une œuvre exceptionnelle », explique M. Croteau.

Le Devoir

ACTUALITÉS

SONDAGE

Les Québécois seraient aussi à droite que les Canadiens

GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ

Ni plus à gauche ni moins à droite: le positionnement idéologique des Québécois serait en tout point comparable à celui des Canadiens, conclut un sondage mené par le centre Manning.

Le *think tank* de droite, fondé par Preston Manning, a voulu vérifier s'il y avait «un marché politique pour un parti au Québec qui se définirait comme plus conservateur et partisan du libre marché», indique le directeur des communications, Olivier Ballou.

Le sondage que l'institut a mené pour étudier la question indique que 15% des Québécois se disent

de droite (ce qui correspond essentiellement aux appuis habituels du Parti conservateur au Québec), contre 19% qui se situent à gauche sur l'échelle politique. La grande majorité (40%) des répondants ont choisi le centre et près du quart des participants ne savaient pas quoi répondre. D'autres enquêtes menées par le centre Manning donnaient des résultats quasi identiques pour le Canada.

«On a tendance à croire que le Québec est plus à gauche que le Canada, que ça fait partie de son identité, que les idées de droite n'ont aucune traction. Mais on voit que c'est la même proportion», dit M. Ballou.

Idées reçues confirmées

En sondant les répondants sur différents enjeux, le centre Manning a confirmé certaines idées reçues. Les gens de droite sont ainsi plus préoccupés

que le reste de la population par les questions économiques; ils sont plus ouverts à la présence du privé en santé; ils estiment que le gouvernement devrait «passer moins de temps à écouter les manifestants»; ils sont plus favorables au libre marché; ils sont partisans d'une réduction des dépenses sociales pour équilibrer le budget. À l'inverse, on les trouve moins intéressés aux questions de protection du français et de souveraineté.

Sur le plan des questions sociales (sévérité envers les criminels, euthanasie, niveaux d'immigration, marijuana), Olivier Ballou remarque qu'il y a peu de différence entre les gens de droite et ceux de gauche. Par contre, les droitistes sont plus fédéralistes que les gauchistes, note-t-on.

Pour Olivier Ballou, cela démontre «qu'il y a de la place au Québec pour le débat gauche-droite. C'est facile de se décourager au Québec, la droite a souvent tenté de percer sans vraiment y parvenir. Mais aujourd'hui, la question nationale est moins présente, des commentateurs mainstream font avancer les idées de droite...»

Le sondage a été mené en ligne en mai auprès de 1127 personnes. Difficile d'en mesurer la valeur comparative: le questionnaire a été élaboré par un universitaire qui a «fait affaire avec un sous-traitant qui s'est occupé du procédé, ce n'était pas une firme en particulier», a expliqué M. Ballou.

Le Devoir

Rob Ford: des plaintes au Conseil de presse rejetées

Toronto — Le *Toronto Star* et le *Globe and Mail* ont agi de manière responsable et dans l'intérêt public en publiant des articles sur des allégations contre le maire de Toronto, Rob Ford, et son frère, le conseiller municipal Doug Ford, a conclu mercredi le Conseil de presse de l'Ontario. En rejetant deux plaintes distinctes du public, le Conseil a jugé que se les deux quotidiens sont livrés à un travail d'enquête responsable et respectueux de l'éthique. Le maire Rob Ford n'a pas voulu commenter la décision du Conseil, mercredi.

La Presse canadienne

Greenpeace assaille un terminal pétrolier

Des militants de Greenpeace tentent de perturber les activités du terminal pétrolier du pipeline de Kinder Morgan à Burnaby, en Colombie-Britannique. Greenpeace a indiqué mercredi que deux militants ont grimpé sur le mécanisme de pompage du terminal, et qu'une douzaine d'autres sont sur les lieux avec une bannière proclamant «Non aux pipelines des sables bitumineux». Le porte-parole Peter Louwe affirme que les manifestants comptent rester jusqu'à ce qu'un message fort d'opposition à l'expansion des oléoducs soit envoyé au premier ministre Stephen Harper.

La Presse canadienne

Les «Inclusives» répondent aux «Janette»

En réponse à la lettre publiée par Janette Bertrand, un groupe de femmes présente sa vision du féminisme

KARL RETTINO-PARAZELLI

La vision du féminisme défendue par les «Janette» dans le débat sur la charte des valeurs ne fait pas l'unanimité. Dans une lettre publiée mercredi, un groupe de femmes réplique: l'interdiction des signes religieux ostentatoires est une mesure «paternaliste» qui va à l'encontre de l'autonomie de la femme.

La lettre adressée à Janette Bertrand — en réponse à sa propre lettre publiée mardi —, signée par une vingtaine de femmes et appuyée par plus de 800 personnes mercredi en soirée, est une initiative du collectif Pour un Québec inclusif. Celui-ci a déjà pris position dans le débat sur la charte des valeurs en publiant un manifeste il y a environ un mois.

«Nous comprenons que le voile puisse apparaître comme un symbole de soumission aux yeux de certains; et il l'est effectivement dans certaines situations, écrit-on. Mais cela ne justifie en rien que l'on stigmatise l'ensemble des femmes qui choisissent de le porter, comme s'il s'agissait d'une subordination volontaire et honteuse.» Les «Inclusives» reconnaissent le travail accompli par «des pionnières du féminisme québécois», mais estiment que le parallèle établi par les «Janette» entre le droit de vote des femmes et le projet péquiste est «inapproprié». «L'autonomie de la femme implique avant tout qu'on reconnaisse sa liberté de

Québec inclusif veut influencer les élus

Devant les rumeurs d'élections provinciales hâtives, le collectif Pour un Québec inclusif s'est doté la semaine dernière du statut d'organisme à but non lucratif. Il compte intervenir dans les débats qui concernent la charte des valeurs, mais également lorsque tout autre enjeu social nécessitera des politiques plus «inclusives», indique l'une des signataires, Nellie Brière. «Il y a un problème de

vulgarisation pour permettre à la population de bien comprendre les enjeux», souligne-t-elle. «Nous voulons proposer une vision différente.» Tous les dossiers impliquant la Charte des droits et libertés de la personne sont dans la mire du collectif. Le Manifeste pour un Québec inclusif publié dans les jours qui ont suivi l'annonce du projet de charte des valeurs a récolté plus de 25 000 signatures jusqu'à maintenant.

prendre des décisions concernant sa propre personne», insiste le collectif. «Bien qu'on puisse critiquer les positions sexistes et patriarcales adoptées par les grandes religions, cela ne justifie pas pour autant qu'on s'attaque au droit de chacun d'exprimer ses croyances religieuses», ajoute-t-on.

«On en avait un peu contre le ton un peu trop directif de ce qu'est ou de ce que devrait être

le féminisme, explique la porte-parole du groupe des Inclusives, Aurélie Lanctôt. La liberté religieuse et le féminisme peuvent très bien cohabiter et aller main dans la main.»

Parmi celles qui ont manifesté leur appui à cette réponse aux «Janette», on compte plusieurs étudiantes, quelques professeurs, mais également la première femme nommée chancelière de l'Université McGill, Gretta Chambers. «J'ai été élevée par une mère qui m'a dit que c'est moi qui allais faire mon chemin, que personne n'allait me le donner. Ce que je ne veux pas, c'est me prétendre plus intelligente que ces femmes-là et leur dicter quoi faire», explique la doyenne des Inclusives.

Dans sa lettre publiée mardi, Janette Bertrand écrivait notamment que «l'égalité entre les sexes» semblait «compromise au nom de la liberté de religion». Denise Filiatrault, Denise Robert, Julie Snyder et Djemila Benhabib ont notamment cosigné ce texte.

Le Devoir

Les insectes, aliment de l'avenir?

L'Espace pour la vie sera l'hôte du premier congrès international sur l'entomophagie

PAULINE GRAVEL

Il y a 20 ans, les Occidentaux levaient le nez sur les sushis composés de poissons crus. Aujourd'hui, nous sommes tout aussi nombreux à repousser d'un air répugnant des falafels aux tonnébrions et des biscuits couronnés d'un criquet grillé. Pourtant, plus de deux milliards d'humains consomment régulièrement des insectes pour se nourrir. Et dans son rapport de 2013, la Food and Agriculture Organization (FAO) présentait l'entomophagie comme une piste à développer pour assurer la sécurité alimentaire sur notre planète.

Cette proposition semble faire son chemin, car mercredi, Journée mondiale de l'alimentation, on annonçait à l'Insectarium de Montréal que le complexe Espace pour la vie, dont fait partie l'Insectarium, sera l'hôte du premier congrès international sur l'entomophagie en Amérique du Nord, qui aura lieu du 26 au 28 août 2014. Le Future Food Salon Group (groupe de concertation sur l'alimentation du futur), qui organise ce congrès en collaboration avec l'Insectarium, désire rassembler des spécialistes de différents aspects de l'entomophagie, soit autant la recherche scientifique et sociale que l'élevage et la commercialisation.

La directrice de l'Insectarium, Anne Charpentier, se réjouit d'être partenaire de cet événement, car l'Insectarium a «un savoir-faire de plus de 20 ans en entomophagie. Et aussi c'est une



ESPACE POUR LA VIE CLAUDIE CAMIRAND

Selon certains, la consommation d'insectes pourrait nous aider à réduire notre empreinte écologique.

avenue que nous devons continuer à explorer pour réduire notre empreinte écologique sur la planète», a-t-elle rappelé.

Ferme d'élevage

Parmi les coorganisateur du congrès figure Jakub Dzamba, doctorant en architecture à l'Université McGill, qui, par passion pour l'entomophagie, a mis au point une ferme d'élevage de criquets de petite taille pouvant trouver sa place dans un appartement de ville. «Cette ferme devait être

propre, inodore, facile d'entretien et hermétique pour qu'aucun criquet ne puisse s'échapper, a précisé M. Dzamba. Les criquets atteignent leur maturité en 8 à 9 semaines. Les femelles pondent alors entre 1000 et 2000 œufs et c'est à ce moment qu'on les retire de la ferme pour les mettre au frigo, où ils tombent endormis. Une fois qu'ils sont inconscients, on les transfère au congélateur.»

«Élever des insectes est beaucoup plus rentable que tout autre élevage», explique Dzamba. Parce qu'ils sont des animaux à sang froid, les insectes convertissent une plus grande portion de la nourriture qu'ils mangent en masse corporelle. Une vache doit consommer 10 livres d'aliments pour produire une livre de masse corporelle. Avec la même quantité d'aliments, un criquet produira trois à quatre livres de masse corporelle.»

De plus, les criquets peuvent manger de l'herbe et nos restes de nourriture, ajoute le jeune architecte dont le projet commence tout juste à être apprécié de ses professeurs. «On peut même utiliser nos eaux usées [de la douche ou de l'évier de cuisine] pour faire

pousser des algues qui assainiront l'eau et pourront servir d'aliments pour les criquets.»

L'Américain David Gracer, du Rhode Island, qui milite pour l'entomophagie pour des raisons philosophiques, participe aussi à l'organisation du congrès. En plus de donner des conférences sur l'entomophagie, M. Gracer vend des insectes exotiques congelés pour cuisiner. Il s'approvisionne en Chine, au Mexique, en Centrafrique et aussi dans les marchés thaïlandais et cambodgiens de sa propre ville. «En Thaïlande, l'élevage d'insectes est devenu une industrie florissante, car ce type d'aliments est devenu le plus populaire. On y compte 15 000 fermes d'élevage certifiées», a-t-il raconté.

On connaît au moins 2000 espèces d'insectes comestibles, dont plusieurs pourraient se prêter à un élevage industriel, croit M. Gracer.

M^{me} Charpentier promet que, dans le nouvel Insectarium qui verra le jour en 2017, on offrira des insectes à manger en permanence au bistro qui sera intégré au bâtiment.

Le Devoir

Sudoku

par Fabien Savary

		3			8	2		
7				3		8		6
		1	5	9				
		7						
			4	6	5			
	5					9	4	
4			1	5			6	2
	9				2		8	
								9

Niveau de difficulté : MOYEN

2504

Placez un chiffre de 1 à 9 dans chaque case vide. Chaque ligne, chaque colonne et chaque boîte 3x3 délimitée par un trait plus épais doivent contenir tous les chiffres de 1 à 9. Chaque chiffre apparaît donc une seule fois dans une ligne, dans une colonne et dans une boîte 3x3.

Solution du dernier numéro

5	4	6	1	2	3	7	8	9
3	8	7	9	5	4	1	2	6
9	1	2	6	8	7	4	5	3
7	2	4	3	9	1	8	6	5
8	6	3	5	4	2	9	7	1
1	9	5	7	6	8	3	4	2
4	5	1	8	3	6	2	9	7
6	7	8	2	1	9	5	3	4
2	3	9	4	7	5	6	1	8

2503

SUDOKU : le logiciel

10 000 sudokus inédits de 4 niveaux de difficulté par notre expert Fabien Savary. En exclusivité sur le site des Mordus.

www.les-mordus.com

Octobre 2013
L'Action Nationale

L'Action nationale octobre 2013

Abonnements et achats à la boutique action-nationale.qc.ca au téléphone 514-845-8533 (sans frais: 866-845-8533) par la poste 82, rue Sherbrooke Ouest, Montréal (Québec) H2X 1X3 ce numéro 12\$ taxes et expédition comprises

Montréal perplexe
La charte, évidemment
Art public et guerre de propagande

VENDREDI 25 OCTOBRE
JEAN GARON
AU LION D'OR

SOUPER CONFÉRENCE 2013
DE L'ACTION NATIONALE

Billets en vente à L'Action nationale 125\$ repas, vin, taxes, service et reçu fiscal compris

Congédié?
Voyez
François Gendron
avocat
LL.L., M.A., Ph.D.
Vieux Montréal 514.845.5545

Dinde dong ! Dinde dong ! La fin du solde va sonner. Vous avez jusqu'à minuit.

Le solde de l'Action de grâce de Porter se termine à minuit ce soir. Réservez vite !
Vous aurez jusqu'au 11 avril pour voyager.

GRAND SOLDE

PROLONGÉ



Vols au départ de Montréal. Réservez d'ici le 17 octobre 2013. Voyagez d'ici le 11 avril 2014. Le rabais est compris dans les tarifs. Porter peut exiger un achat 21 jours à l'avance. Tarifs aller simple incluant les taxes, surcharges et frais obligatoires. Un supplément peut être facturé pour les bagages enregistrés et d'autres services optionnels.* Tarifs à partir de :

HALIFAX 3 par jour 172 \$	TORONTO 17 par jour 132 \$	SAULT STE. MARIE 206 \$	ST. JOHN'S 247 \$	SUDBURY 206 \$	THUNDER BAY 206 \$	TIMMINS 206 \$	WINDSOR 172 \$	BOSTON 227 \$
CHICAGO 242 \$	MYRTLE BEACH 286 \$	NEW YORK 221 \$	WASHINGTON Dulles 227 \$	PRIX TOUT COMPRIS				

Réservez en ligne ou contactez votre agent de voyages.

flyporter.com

* Réservez d'ici 23 h 59 heure de l'Est le 17 octobre 2013. Voyagez d'ici le 11 avril 2014. Les tarifs annoncés peuvent ne pas être disponibles du 17 décembre 2013 au 25 décembre 2013 et du 1^{er} janvier 2014 au 6 janvier 2014. Porter peut exiger un achat 21 jours à l'avance. Les tarifs annoncés sont fonction de la disponibilité et peuvent ne pas être disponibles pendant toute la période de voyage. Description détaillée des tarifs pour tous les itinéraires sur flyporter.com. Tarifs aller simple en classe Fixe au départ de la ville. Les tarifs à destination de la ville peuvent être différents. Nouvelles réservations seulement. Les tarifs incluent les taxes gouvernementales et les frais obligatoires, qui peuvent atteindre 150 \$ par aller simple selon la destination. Les taxes étrangères fluctuent selon le taux de change en vigueur. Les frais pour des services optionnels, tels que les changements d'itinéraire, les bagages supplémentaires, la présélection de siège ou d'autres demandes spéciales, peuvent s'ajouter au montant total. Tarifs non remboursables. Il est possible de changer d'itinéraire moyennant des frais allant jusqu'à 200 \$ par personne et par trajet, plus toute différence de tarif. D'autres conditions (comme des frais de 25 \$ pour l'enregistrement d'un premier bagage et de 35 \$ pour un deuxième sur les vols à destination ou en provenance des E.-U., des frais de 20 \$ pour l'enregistrement d'un deuxième bagage sur les vols au Canada et des frais pour bagages excédentaires et/ou trop lourds) peuvent être modifiées sans préavis et ne sont garanties qu'à l'émission du billet. Pour en savoir plus, allez à flyporter.com. En cas de divergence entre le tarif de nos annonces et le tarif affiché sur notre site Internet au moment de la réservation, ce dernier prévaut.

ÉDITORIAL

GOUVERNEMENT HARPER

Du pareil au même

C'était ce mercredi rentrée politique à Ottawa, alors que s'ouvrait une nouvelle session du Parlement avec tout le faste vice-royal habituel accompagnant la lecture d'un discours du Trône. Un discours en forme de feuille de route électoraliste qui conduira le gouvernement de Stephen Harper à ce rendez-vous qu'il a avec les électeurs à l'automne 2015.



Sous le vernis protocolaire de cette rentrée, les choses ne se présentent pas si bien que ça pour le gouvernement Harper. À mi-mandat, son avenir est incertain. Le Parti conservateur, qui avait recueilli à l'élection de mai 2011 tout près de 40% des voix, a depuis subi un recul de 10 points de pourcentage. Il est aujourd'hui à égalité avec les libéraux.

Qu'est-ce donc qui a changé ces deux dernières années pour qu'il se retrouve dans cette position? Il y a déjà sept ans que les conservateurs sont au pouvoir, et peu à peu ils ont perdu le rythme. La fatigue est apparue de façon évidente ces derniers mois, alors qu'ils étaient mis sur la défensive par les partis d'opposition à propos des notes de frais des sénateurs. Pour calmer le jeu, le Parti conservateur n'a trouvé d'autre moyen que la prorogation du Parlement, faisant le pari qu'un nouveau discours du Trône pourrait lui procurer un nouvel élan. Parfois cela a cet effet, mais pas toujours.

Les orientations qu'on retrouve à travers ce discours ne nous révèlent toutefois pas un gouvernement Harper différent de celui que l'on connaît depuis 2006. Au contraire, il garde le cap, ne reniant aucune des valeurs qui sont les siennes, tout particulièrement sur le plan économique et en matière de sécurité publique et de défense, sans oublier la famille, qu'il célèbre comme élément principal de la fibre de la société canadienne.



Ainsi, pas plus aujourd'hui qu'hier on ne doit espérer que ce gouvernement puisse être un acteur du développement économique. Il maintient au contraire le cap sur l'atteinte du déficit zéro et réitère son intention de réduire les dépenses internes du gouvernement.

L'efficacité du gouvernement passera par des efforts accrus des fonctionnaires. Il n'y a là rien de nouveau, sauf son intention d'adopter une loi sur l'équilibre budgétaire qui exigera l'adoption de budgets équilibrés en temps normal. Une loi verrou au cas où les libéraux ou les néodémocrates remporteraient le pouvoir à la prochaine élection. Ils seraient alors forcés de poursuivre cette politique conservatrice. L'idée des conservateurs est bien sûr de se donner l'image de gestionnaires responsables des fonds publics.

Comme toujours, la cible que ce gouvernement cherche à atteindre est le Canadien moyen, à qui on promet moult mesures égrenées ici et là dans ce discours du Trône. La recette avait donné de bons résultats, pourquoi ne pas la reprendre? D'autant plus que le Parti libéral de Justin Trudeau veut désormais jouer sur ce terrain. D'où cette série de mesures évoquées visant à réduire les frais téléphoniques cellulaires d'itinérance et ceux des forfaits télé des câblodistributeurs qui plairont à cette classe moyenne qu'on veut «aider à joindre les deux bouts».

Il n'y a pas de surprise à cette continuité de la stratégie conservatrice. Le premier ministre Stephen Harper n'est pas homme à varier avec le vent, ce qui est bien sûr à son honneur. Mais l'humeur des électeurs est au changement. Après sept ans de pouvoir des conservateurs, ils attendent des projets mobilisateurs dont pourrait être l'accord de libre-échange Canada-Europe, dont le premier ministre prévoit une conclusion imminente. À cette exception près, ce discours du Trône ne nous montre pas un gouvernement capable de briser la routine dans laquelle il s'est installé.

ÉLECTRIFICATION

Une fuite en avant?

Dans sa Politique économique rendue publique la semaine dernière, le gouvernement du Parti québécois consacre 30 pages au seul projet d'électrification des transports. 217 millions pour «favoriser l'utilisation des véhicules électriques»; 35 millions pour créer un Institut du transport électrique; 12 millions pour construire une auto électrique et 50 millions pour attirer de gros joueurs, dont «un assembleur de calibre mondial»; 34 millions pour l'innovation et encore 43 millions pour le soutien à l'investissement, sans parler du trolleybus, du train léger sur rails et du prolongement du métro de Montréal...

En tout, s'il était réélu, ce gouvernement serait prêt à consacrer un demi-milliard en trois ans à l'électrification des transports, en plus des dépenses d'infrastructures et du remplacement des véhicules.



Ceux qui disaient que le Québec trainait les pieds peuvent ravalier leur salive: il y a à boire et à manger dans cette politique dont les détails seront précisés en novembre.

Cela étant dit, tout le monde n'approuve pas cet élan effréné vers l'électrification. Mardi, dans *Le Devoir*, l'expert en politiques énergétiques de HEC Pierre-Olivier Pineau appelait à «court-circuiter cette fausse bonne idée avant qu'il soit trop tard». Ce n'est pas parce que le Québec produit beaucoup d'électricité qu'il faut investir aussi massivement dans l'électrification des transports, soutient-il.

Il n'a pas tort. Car même si on atteignait l'objectif du gouvernement Charest qui était de placer 300 000 véhicules électriques sur les routes d'ici 2020, cela ne changerait rien au bilan des émissions de gaz à effet de serre puisque ce nombre correspond tout au plus à celui des véhicules qui circuleront en sus des quatre millions actuels. Et la gestion n'aura fait qu'empirer.

D'ailleurs, ce chiffre de 300 000 est lui-même utopique. Depuis deux ans, pas même 1000 acheteurs ont opté pour l'auto électrique malgré la subvention de 8000\$. On veut bien rêver d'un engouement pour l'autopartage après une éventuelle entrée en scène d'un «assembleur de calibre mondial», mais de là à s'imaginer que l'auto électrique règlera les problèmes...

Quant à l'électrification des transports publics, encore là, tout est question de dosage. Pour le métro et le trolleybus, cela va de soi. Pour les trains de banlieue qui ne roulent pas déjà à l'électricité, c'est moins évident tant que le CP et le CN n'y trouveront pas leur compte.

En fait, si Québec veut réduire la congestion sur les routes et notre dépendance au pétrole, il doit avoir le courage d'augmenter l'offre et la qualité du transport collectif en même temps que les taxes sur l'essence et sur les véhicules énergivores, et ce, bien avant d'investir massivement dans l'électrification. C'est bête, mais c'est comme ça.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 > FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
 Rédactrice en chef JOSÉE BOILEAU
 Vice-présidente, développement CHRISTIANNE BENJAMIN
 Vice-présidente, ventes publicitaires LISE MILLETTE
 Directeur des finances STÉPHANE ROGER
 Directrice de l'information MARIE-ANDRÉE CHOUMINARD
 Directeurs adjoints PAUL CAUCHON, LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY
 Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
 Directeur de la production CHRISTIAN GOULET



LETTRES

Des libertés excessives qui deviennent liberticides?

En ce qui concerne les religions, je respecte tous les croyants et fidèles lorsque ces braves personnes ne sombrent pas dans le fanatisme, le prosélytisme extrême, le fondamentalisme ou l'intégrisme.

Mais comme Blaise Pascal et bien d'autres, j'ai fait mon pari, lequel m'a rendu agnostique et méfiant. Le créationnisme me semble être la manifestation d'une grossièreté intellectuelle absolument imbuivable.

Comme celles qui veulent bien s'appeler les «Janette», je suis outré et outragé lorsque je constate que les tribunaux rendent souvent des jugements qui priorisent la liberté de religion et qui considèrent par conséquent que la recherche d'égalité entre les sexes est secondaire (pour ne pas dire tertiaire ou quaternaire). L'égalité, c'est une porte ouverte sur de nombreuses libertés, et ces libertés sont aussi importantes que la sacro-sainte liberté de religion.

À l'heure actuelle, les valeurs de la majorité des Québécoises et Québécois sont profondément marquées et parfumées par cette recherche d'égalité et de liberté, n'en déplaise aux esprits les plus rétrogrades.

Je ne pense pas que les religions aient été fondées en ayant comme seul et unique but l'infériorisation des femmes. Mais toutes les religions ont été imprégnées par l'esprit de l'époque, ce qui n'a pas été sans ravir de nombreux «mâles».

Alors, je prétends, de manière ferme et vigoureuse, que la liberté de religion, lorsqu'elle occupe la première place, est une liberté liberticide qui encourage le maintien de la pire des misogynies.

Il faut réfléchir à cette question essentielle. Le plus tôt sera le mieux!

Jean-Serge Baribeau
 Montréal, le 15 octobre 2013

Hi, hi, hi! Les Jeannette!

Elle est bonne, celle-là! Une vingtaine de femmes de la région de Montréal, du domaine artistique pour la plupart, signent une lettre appuyant le projet de la Charte de la laïcité.

Honnêtement, je doute beaucoup de la pertinence et de l'impact qu'aurait eu une telle lettre si elle avait été signée par 20 femmes parfaitement inconnues de Baie-Comeau ou de Saint-Prospère. L'importance est-elle attachée à une région plutôt qu'une autre?

Après les Yvette, voici les Jeannette. À quand les Georgette, les Annette et les Paulette? On a de la suite dans les idées. [...]

Mathis Duval
 Québec, le 15 octobre 2013

Les Anglo ne pensent pas tous de la même façon!

Un de mes meilleurs amis, anglophone, m'a confié récemment qu'il avait réagi au mois d'août en répondant à des propos tenus par une chroniqueuse dans *The Gazette*, au sujet du projet de Charte des valeurs québécoises. Ces propos nous montrent que les anglophones et les allophones ne forment pas des groupes monolithiques et que beaucoup partagent les préoccupations du groupe francophone. La traduction qui suit est de moi.

Je suis un Québécois anglophone bilingue fédéraliste, qui est d'accord avec la Charte des valeurs proposée. Je pense que la décision de bannir tout signe religieux des lieux de travail est un geste légitime pour le Québec qui se veut laïque. Alors que les gens sont libres de pratiquer la religion de leur choix à leur domicile ou encore dans les lieux de culte appropriés, on n'a pas besoin d'avoir des manifestations d'appartenance religieuse sur les lieux de travail.

Il a fallu plus de 100 ans au Québec pour se relever de la domination de l'Église. La plupart de mes concitoyens

ne veulent pas que les institutions de la province servent de tribunes aux «religions du monde». Si des gens ont choisi de venir ici, c'est à cause de la qualité de vie et du mode de vie des Québécois et des Canadiens. Si, au contraire, ils désiraient conserver le mode de vie de leur pays d'origine, ce n'était sans doute pas le meilleur choix que de venir ici. Si des gens veulent vivre dans une société régie par la religion, le Québec n'est tout simplement pas la bonne destination pour eux.

Jacques Bouliane
 Longueuil, le 15 octobre 2013

Femmes «dévoilées»

Si le gouvernement du Parti québécois, les «nationalistes identitaires», les apôtres de la «laïcité exclusive» et les «Janette» sont si soucieux des valeurs fondamentales québécoises, par exemple l'égalité entre les hommes et les femmes, j'ai une petite suggestion pour eux: qu'ils se préoccupent donc des femmes qui se «dévoilent» quotidiennement à Montréal, exploitées dans près de 200 salons de massage, la trentaine de bars de danseuses et les innombrables sites d'escortes qui s'affichent sur Internet! Chaque jour, sur le chemin entre mon supermarché de quartier et mon appartement, je passe devant l'un de ces commerces de prostitution «socialement tolérée».

Tout le monde sait ce qui se trame à l'ombre de ces façades: marchandisation du corps des femmes, exploitation de leur sexualité par une «industrie» criminelle, violence sexiste, domination machiste, aliénation des personnes dans les filets de la drogue, traite et esclavage contemporain. Cet asservissement des femmes, sur lequel on ferme collectivement les yeux, viole bien davantage les «valeurs québécoises» qu'un inoffensif voile religieux.

Marco Veilleux
 Montréal, le 16 octobre 2013

LIBRE OPINION

L'électrification ne peut attendre

PIERRE-LUC MORNEAU-LÉPINE
 Montréal

Dans son texte «L'électrification des transports, fausse bonne idée à court-circuiter» (*Le Devoir* du 15 octobre), Pierre-Olivier Pineau fait valoir que l'électrification des transports devrait attendre, le temps de favoriser d'abord le transport actif et collectif. Je suis tout à fait d'accord avec l'idée de valoriser ce mode de transport. Cependant, il me semble que l'analyse de Monsieur Pineau est plutôt simpliste.

Son premier argument tient à ce qu'aucune diminution des GES ne résulterait de l'intégration de 300 000 véhicules de plus sur les routes du Québec, puisque le nombre de véhicules total augmente sans cesse. Mais l'augmentation aura lieu, électrique ou pas. Mieux vaut donc favori-

ser des voitures électriques. De l'aveu même de Monsieur Pineau, c'est une économie annuelle de 3,29 tonnes de GES par voiture. Une réduction de l'augmentation, c'est déjà un pas dans la bonne direction. Il est donc faux de croire que l'électrification n'aide en rien.

Ensuite, Monsieur Pineau compare le prix des voitures électriques à celui des voitures à essence (de 10 000\$ à 20 000\$ de plus, selon lui, par véhicule), et indique qu'en bout de course, puisque les compagnies automobiles sont étrangères, on n'aura pas retenu d'argent au Québec. Or, chaque année, la différence de prix des véhicules électriques et à essence diminue et, chaque année, le prix de l'essence augmente. Le tableau est donc loin d'être aussi noir que le prétend Monsieur Pineau. Ce «coût» supplémentaire diminue chaque année, et sera vraisemblablement rentable dans quelques années. De

plus, l'argent ne va pas qu'aux étrangers puisque le Québec tire plutôt bien son épingle du jeu en matière de développement de véhicules électriques (ex.: Nova Bus, Bombardier).

Enfin, Monsieur Pineau semble négliger les coûts de santé liés au smog et à la pollution atmosphérique en général, qui ne sont pas produits par les automobiles électriques.

Il est évident que l'objectif premier devrait être de diminuer le parc automobile et favoriser le transport actif et collectif. Cependant, nous ne pouvons remettre à plus tard l'électrification des transports, du moins pas sur la base des arguments avancés par Monsieur Pineau. La phrase trop facile «il sera toujours temps plus tard» n'est plus de mise. À chaque mise à jour sur les changements climatiques, la sonnette d'alarme sonne plus fort, et les conséquences, plus coûteuses.

IDÉES

CRISE À LA COUR SUPRÊME

Un gâchis qui aurait pu être évité

Le processus doit être réformé afin d'inclure dans les compétences des juges le bilinguisme et une expérience du bijuridisme

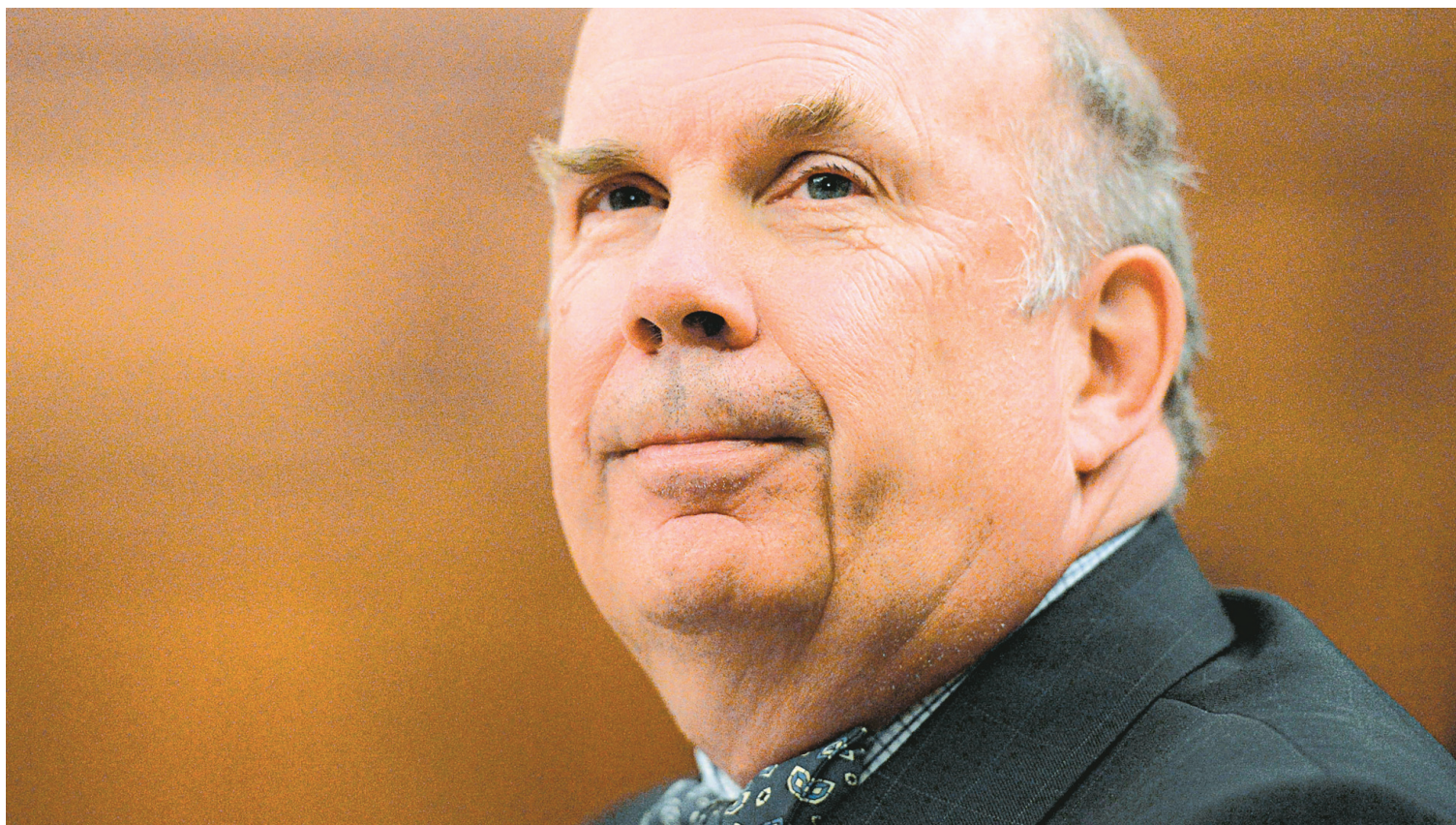
IRWIN COTLER

Ancien ministre de la Justice et procureur général du Canada. Professeur émérite de droit à l'Université McGill

Le juge Marc Nadon récemment nommé à la Cour suprême s'est temporairement retiré durant la contestation judiciaire de son admissibilité à occuper l'un des sièges du Québec au plus haut tribunal du Canada. Cette situation soulève de sérieuses questions quant au processus de nomination des juges à la plus haute instance d'appel au pays, alors que le Barreau du Québec s'inquiète de la situation actuelle, qui « compromet les droits et principes pour une saine administration de la justice ».

La triste vérité est que ce monumental gâchis, qui « met en plus en relief une des plus grandes failles du fédéralisme canadien » — pour citer Antoine Robitaille —, était tout à fait évitable. La nomination du juge Nadon — qui siègeait à la Cour d'appel fédérale — à l'un des sièges québécois de la Cour suprême brise une tradition de 35 ans qui voyait des juges de la Cour d'appel du Québec nommés à la Cour suprême. Devons-nous en conclure qu'aucun juge siègeant au plus haut tribunal du Québec n'est digne de la Cour suprême, et/ou que l'excellence judiciaire du juge Nadon surpasse la leur?

À coup sûr, le gouvernement savait que la nomination d'un juge de la Cour d'appel fédérale soulèverait des questions. Il a en effet demandé à ce sujet un avis juridique externe, qu'il a rendu public. Néanmoins, le seul fait qu'il existe un avis juridique ne résout pas le problème. Cela



Le juge Marc Nadon, nommé à la Cour suprême par les conservateurs, s'est retiré le temps que les tribunaux décident s'il a le droit d'y siéger.

n'exclut ni n'empêche la Cour ou le Parlement de se prononcer sur le sujet.

Pendant la contestation, le juge Nadon restera sur la touche alors que la Cour suprême entendra plusieurs causes importantes, dont le renvoi sur la réforme du Sénat, qui portera précisément sur la question de la représentation du Québec à Ottawa.

Le Barreau du Québec a demandé au premier ministre « de soumettre cette question directement à la Cour suprême du Canada, tel que le permet la loi, au lieu de suivre le processus judiciaire normal qui pourrait s'avérer plus long ». En fait, cette question aurait pu être soumise en tant que renvoi à la Cour suprême avant même la nomination, ce qui aurait du coup évité la contestation. De plus, on aurait pu demander au Parlement

de débattre de la question et de modifier la législation en cause — la Loi sur la Cour suprême — à n'importe quel moment.

Il est curieux de constater que, en août dernier, le ministre de la Justice Peter MacKay a dé-

Dans la situation actuelle, le Québec est sous-représenté à la Cour suprême du Canada

claré lors d'une entrevue: « Il existe actuellement des articles dans la loi pouvant être interprétés comme excluant les juges fédéraux à des nominations à la Cour suprême. [...] Il est nécessaire de mettre à jour ces dispositions. » Les problèmes que cette nomination pouvait soulever ayant été connus — et reconnus — en août, il est légitime de se poser les questions suivantes:

(i) pourquoi le Parlement n'a-t-il été informé de la nomination du juge Nadon qu'une semaine seulement avant le début de la session de la Cour suprême débutant en octobre; et (ii) pourquoi le ministre MacKay n'a-t-il pas demandé de modifications législatives à la Loi sur la Cour suprême, modifications qu'il a lui-même jugées nécessaires? En fait, ces modifications pourraient-elles encore être soumises au Parlement lors de la reprise de ses travaux cette semaine?

À cet égard, le Parlement n'a eu que très peu de temps pour se pencher sur la nomination du juge Nadon — avec à peine 48 heures d'intervalle entre l'annonce de la nomination par le premier ministre et la convocation d'un comité parlemen-

taire *ad hoc* pour questionner le candidat Nadon.

On se souviendra que le juge Morris Fish avait atteint l'âge de la retraite obligatoire — soit 75 ans — et qu'il avait annoncé sa retraite en avril dernier. Il n'y a donc guère de justifications pour un processus d'examen parlementaire précipité et de dernière minute.

La nécessité d'une réforme du processus de nomination était également connue — et reconnue par le gouvernement Harper — depuis quelque temps. En effet, un rapport dissident du Parti conservateur sur la Réforme du processus de nomination des juges de la Cour suprême publié en 2004 — et endossé par Peter MacKay — recommandait que « Le candidat retenu [soit] ratifié par le Parlement » et déclarait sans ambages que « la législation doit être modi-

fiée de façon à imposer le processus de nomination » (dans le texte original anglais du rapport: « so that the appointment process becomes mandated... »).

Modifications suggérées

J'ai déjà énoncé ailleurs les éléments que je considère comme essentiels dans le processus de nomination — et j'ai commencé à mettre en œuvre un processus révisé en tant que ministre dès 2004. Parmi ces points essentiels, le ministre devrait faire une annonce publique du protocole de consultation — y compris les critères d'évaluation retenus —, et l'examen de candidats potentiels devrait être mené par un comité largement représentatif. Le ministre devrait aussi privilégier la « diversité », c'est-à-dire une représentation adéquate du tribunal en regard de la population canadienne. À ce sujet, bien qu'il ait été relevé que seulement trois des neuf sièges de la Cour sont présentement occupés par des femmes, le fait que cinq des six juges nommés par Harper soient des hommes est passé sous le radar. On pourrait certainement renverser cette tendance en s'assurant expressément d'une représentation adéquate et actuelle de la composition de la Cour.

D'autres réformes pourraient, et devraient inclure le bilinguisme, de même qu'une expérience du bijuridisme canadien — sans doute les motifs ayant inspiré les dispositions de la Loi sur la Cour suprême au sujet des sièges du Québec — tenant ainsi compte du besoin d'une représentation adéquate du Québec à la Cour.

Ce processus exige une réforme et j'espère qu'elle se produira avant la vacance à la Cour prévue pour l'an prochain. Car dans la situation actuelle, le Québec est sous-représenté à la Cour suprême du Canada. Celle-ci ne doit pas se prolonger. Surtout qu'elle était prévisible et évitable.

LA RÉPLIQUE > PAUL DESMARAIS

L'argumentaire boiteux de Robin Philpot

MARC JUSSAUME

Montréal

Parcourant *Le Devoir* ce week-end, je vois un long article occupant une demi-page, section du haut, intitulé « Paul Desmarais: un bilan s'impose » signé par Robin Philpot, avec mention qu'il est l'auteur d'un livre, *Derrière l'État Desmarais*. Coïncidence ou ironie du sort? Tout juste à côté, on trouve un article dont le titre était: « La Décence ». Justement, et bien que non relié, on aurait pu s'attendre à un minimum de retenue de la part de M. Philpot. Il aurait pu laisser passer les obsèques avant de se lancer dans son article. J'ai laissé passer quelques jours et en fin de compte, j'écris cette note en qualité de simple citoyen. Je n'étais ni relié à M. Desmarais ou à Power Corporation, ni un consultant ni un professionnel ayant entretenu des rapports avec ce dernier.

L'essentiel de l'article de M. Philpot se résume à ce bout de phrase qui est son entrée en matière: « Paul Desmarais doit quoi à l'État? La réponse courte à cette question: TOUT. » Il fait cet énoncé lapidaire *ex cathedra* sur Paul Desmarais, qu'il qualifie de valet de service, d'inféodé...

Vraiment?

La qualité de l'argumentaire de M. Philpot semble se résumer aux faits reprochés suivants:

Paul Desmarais aurait essentiellement bénéficié « d'importantes liquidités versées par l'État » à la suite des nationalisations de l'électricité... Le seul problème avec cette assertion est que Paul Desmarais a acheté « Power » en 1968, laquelle avait des intérêts dans Shawinigan Power, et en 1965, la trois fois moins importante Gatineau Electric. Or, le problème est que la nationalisation de l'hydroélectricité fut amorcée en 1962-1963, et complétée en 1964-1965. Les actionnaires vendeurs de ces compagnies lui ont vendu essentiellement des comptes de banque, ils ne lui ont évidemment pas simplement donné ces liquidités. Paul Desmarais

LE DÉCLENCHEUR

« Les éloges à l'endroit de Paul Desmarais convergent sur ce que l'homme d'affaires aurait donné au Québec. Mais peu s'attardent sur ce que le Québec et son État ont donné à M. Desmarais. Il y a une réponse courte à cette question: tout! Sans le Québec, un Québec qui aspirait, selon les mots d'un contemporain célèbre, à devenir « non pas une province pas comme les autres, mais un pays comme les autres », l'avenir canadien de Paul Desmarais aurait été bouché. »

« Paul Desmarais: un bilan s'impose », Robin Philpot, publié dans la page Idées du *Devoir*, le 12 octobre 2013.

n'était pas donc pas partie dans les nationalisations. Pour faire bonne mesure, M. Philpot ajoute après ces prétendus faits la phrase suivante: « À l'exception de René Lévesque et de Jacques Parizeau [lesquels ne lui] mangeaient pas dans la main », tentant d'utiliser ces derniers comme cautions morales. Auraient-ils été d'accord avec cette assertion? Voilà qui me paraît fort tendancieux.

Puis, il dépeint Paul Desmarais comme un arnaqueur agissant sous les yeux de « son fidèle Robert Bourassa » relativement à la « plus importante transaction financière du Canada, Consolidated-Bathurst pour 2,6 milliards \$, joyau de l'industrie papetière québécoise, qui avait profité des largesses du gouvernement du Québec. Suit la vente de Montréal Trust. Voilà un pactole de 3 milliards \$ arraché aux ressources naturelles et à la sueur des travailleurs et travailleuses du Québec. » Un peu d'hyperbole, non? Car après l'achat initial de Power en 1968, laquelle détenait 18% des actions de Consolidated-Bathurst, cette dernière se mit à subir des pertes opérationnelles dévastatrices; et Paul Desmarais, au lieu de tenter de vendre Consolidated-Bathurst, acheta plutôt d'autres actions, passant à 42%, et



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

M. Philpot reproche à Paul Desmarais (notre photo) de s'être servi des deniers publics pour s'enrichir. Or, il n'en est rien, selon l'auteur.

évidemment y installa son équipe. Puis il fit croire Consolidated-Bathurst. Sous sa gouverne, il y eut finalement des années de rentabilité. Plus tard, devant son appréhension qu'il y ait un revirement global des marchés des pâtes et papiers, il fit une proposition au gouvernement et à la Caisse de dépôt: fusionner Consolidated-Bathurst en contrepartie d'échange d'actions avec Domtar, formant une nouvelle entité qu'ils contrôlèrent ensemble... Or l'on n'accepta pas les modalités et les bases d'échange d'actions que Paul Desmarais proposa. Devant cela, il décida alors de vendre à Roger Stone. L'on connaît la suite. [...] Quant à la Montréal Trust, prévoyant qu'elle n'avait pas la masse critique pour résister à la consolidation émergente du secteur financier, Paul Desmarais décida de vendre... à BCE, une compagnie montréalaise. Je me demande donc: parle-t-on de lèse-majesté ici? Je ne crois pas. (Comme fin de l'histoire, M. Desmarais, ayant vu juste, Power prit sa portion de ces 3 milliards en argent, paya l'impôt sur le gain de capital et se servit du solde pour amorcer ce qui allait devenir sa position de consolidateur dominant dans les secteurs de l'assurance vie et des

fonds de placement. Créant au passage évidemment certains emplois au Québec.)

M. Philpot reproche aussi à Paul Desmarais son « pouvoir ». Or ne voit-on pas ici l'inverse, un « camouflet », livré cette fois dans sa cour, similaire à celui qu'il décrit du Canada anglais et d'Argus (en fait ultimement d'un seul homme, Bud MacDougald, actionnaire admettons-le, vieillissant et survivant de ses associés, et bénéficiant de conventions d'actionnaires...)? Combien de Québécois se souviennent du refus de laisser Paul Desmarais acheter Téléglobe (laquelle sous sa gouverne n'aurait probablement pas fait faillite... autre sujet), et Télé-Métropole, et les journaux, etc.? Alors quoi? M. Philpot tente-t-il de dire que Paul Desmarais aurait dû s'obstiner et tenter de prendre de front les gouvernements, et essayer de forcer des acquiescements à ces acquisitions?

Contribuable québécoise

En réponse aux autres questions existentielles soulevées par M. Philpot, Paul Desmarais a fait le choix de demeurer à Montréal. Lui, ses enfants, sa famille. Et c'est une réalité que plusieurs individus dans la situation de Paul Desmarais optent parfois pour simplement déménager, sans grands coûts, et pour différentes raisons parfois arbitraires et personnelles, des compagnies de gestion ou des holdings telle Power dans des États à plus faible taux d'impôts, telle l'Alberta. Ou même en Ontario. Paul Desmarais a choisi de demeurer à Montréal, et dans Charlevoix, et a fait en sorte que Power demeure une contribuable québécoise.

Le comble de la mauvaise foi, dans ce texte? Essentiellement, M. Philpot lui reproche d'être, et de loin, le plus grand mécène québécois. Son motif selon lui? Dans le but « d'amadouer la basse-cour ».

L'on me pardonnera si je ne montre aucun intérêt à lire le livre cité plus haut et dont M. Philpot est l'auteur. La recherche, la rigueur intellectuelle, les procès d'intentions et le ton de discours condescendant de celui-ci indisposent.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION Antoine Robitaille (éditorialiste, responsable de la page Idées), Jacques Nadeau (photographe), Michel Garneau (carticaturiste), information générale: Marie-Andrée Chouinard (chef de division), Dominique Reny (adjointe au directeur de l'information), Caroline Montpelt (affaires sociales), Lisa-Marie Gervais (éducation), Alexandre Shields (environnement), Amélie Daoust-Boisvert (santé), Pauline Gravel (sciences), Fabien Deglise (société) et Jean Dion (sports); information politique: Marco Fortier (chef de division), Michel David (chroniqueur), Hélène Buzzetti et Marie Vastel (correspondantes parlementaires à Ottawa), Robert Dutrisac et Jessica Nadeau (correspondants parlementaires à Québec), Jeanne Corriveau et Brian Myles (affaires municipales, Montréal), Isabelle Porter (affaires municipales, Québec), Guillaume Bourgault-Côté (reporter); information culturelle: Catherine Lalonde (responsable du cahier Livres), Odile Tremblay (cinéma), Stéphane Baillargeon (médias), Frédérique Doyon et Isabelle Paré (reporters), Julie Carpentier (pupitre); information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Marco Bélar Cirino, François Desjardins et Eric Desrosiers (reporters), Gérard Dallaire (pupitre); information internationale: Serge Truffaut (éditorialiste), Claude Lévesque et Guy Taillefer (reporters), Jean-Pierre Legault (pupitre international, page éditoriale et cahier Perspectives); section art de vivre: Diane Précourt (responsable des cahiers Week-end et Plaisirs), Emille Folie-Boivin et Louis Gagné (pupitre); équipe internet: Laurence Clavel, Marie-Pier Frappier-Benoît Mungier et Philippe Papineau, (pupitre), Sophie Chartier, Karl Retino-Parselli et Geneviève Tremblay (assistants); correction: Andréanne Bédard, Christine Dumazet et Michèle Malenfant; soutien à la rédaction: Amélie Gaudreau (secrétaire); Florence Ferraris (jean). DOCUMENTATION Gilles Paré (directeur), Manon Derome (Montréal), Monique Bhérier (Ottawa), Dave Noël (Québec). PUBLICITÉ Elyse Ben Mrad, Claire Breton (superviseur), Jean de Billy, Jean-François Bossé, Marlène Clavel, Evelynne De Varennes, Amel Elimam, Nathalie Jobin (par intérim), Claire Paquet, Catherine Pelletier, Chantal Rainville, Susan Rooke, (publicitaires), Sylvie Laporte (avis légaux), Amélie Maltais, (coordonnatrice), Elise Girard (secrétaire). PRODUCTION Olivier Zuida (directeur adjoint), Michel Bernatchez, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Caroline Guimond, Yannick Morin, Nathalie Zemaitis. INFORMATIQUE Yanick Martel (administrateur web), Imane Boudhar (analyste programmeur), Hansel Matthews (technicien informatique). PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE Geneviève O'Meara (Coordonnatrice des communications et de la promotion), Maxim-Olivier Leclerc (Coordonnateur du service à la clientèle), Manon Blanchette, Danielle Cantara, Nathalie Filion, Marie-Lune Houde-Brisebois, Isabelle Sanchez. ADMINISTRATION Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Claudette Béliveau (adjointe administrative), Claudine Chevrier, Florentina Draghici, Céline Furoy, Ghislaine Lafleur et Véronique Page.

CODERRE

SUITE DE LA PAGE 1

mairie. Celui-ci ne semble même pas s'en étonner. «Je pense que ce qu'ils apprécient, c'est l'authenticité», dit-il au sujet des électeurs. «J'appelle un chat un chat. Je leur ai parlé beaucoup. Je les comprends.»

Celui qui en est à sa 10^e campagne électorale soutient qu'avec lui, les électeurs «savent à quoi s'attendre», qu'il a l'expérience en gestion de crise et en gestion d'employés. «Moi, le lendemain [de l'élection], je n'arrive pas à l'école. J'ai déjà présenté une équipe. Dès le lendemain matin, on commence à travailler.»

Au sujet de Mélanie Joly, qui a effectué une étonnante remontée dans les intentions de vote, il fait preuve de retenue. «Elle a une certaine fougue. On ne peut pas demander aux jeunes de se présenter et que quand il y en a une, dire que c'est pas correct. J'ai bien des défauts, mais j'ai toujours respecté mes adversaires. Que le meilleur gagne.»

Politicien professionnel

Surfant d'un sujet à l'autre, Denis Coderre patine avec l'habileté d'un vieux routier de la politique, en prenant soin de ne pas s'enfermer dans les détails. Pourquoi risquer un faux pas quand on mène confortablement dans les sondages?

En matière de taxes, il demeure prudent, se contentant d'évoquer le taux d'inflation. Mais il dit s'attendre à des surprises quant à la véritable situation financière de la Ville. «J'ai calculé qu'on aurait un manque à gagner de 100 millions», dira-t-il sans donner davantage de détails.

Il est toutefois conscient que les coûteux régimes de retraite seront l'un des enjeux majeurs avec lesquels sera aux prises le prochain maire. Il a d'ailleurs rencontré les présidents des principaux syndicats, mais pas question d'utiliser les méthodes de Régis Labeaume, prévient-il. «J'ai vu d'un bon œil l'entente conclue avec les cols bleus [au sujet des régimes de retraite]. Il faut commencer par se parler pour se comprendre. Mais je suis le genre de gars à dire que je vais commencer par me faire élire.»

S'il est porté au pouvoir, il compte imposer une rotation aux hauts fonctionnaires, mais encore là, il est difficile d'obtenir des précisions: «On va définir les fonctions. Quand ce sont des experts pour une job bien précise, on ne fait pas de rotation», souligne-t-il.

Un des plats de résistance du programme de Denis Coderre est la création d'un poste d'inspecteur général, une «police des contrats» comme il aime à le répéter. N'aurait-il pas mieux valu accorder plus de pouvoirs au vérificateur général ou au contrôleur général? «Non, parce qu'on a besoin d'un coup de barre», rétorque Denis Coderre.

Avec l'escouade policière EPIM et l'Unité permanente anticorruption (UPAC) qui se penchent aussi sur le cas de l'Hôtel de Ville, n'y a-t-il pas un risque que tout le monde se pile sur les pieds? «Je pense que gouverner, c'est choisir. Il faut envoyer des messages très clairs sur le plan administratif. Je n'ai pas l'intention de m'immiscer dans les opérations policières. Ils ont un travail à faire et ils vont le faire», tranche Denis Coderre.

«Le gros bon sens»

Avec la fonction de maire de Montréal vient en prime le poste président de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), une instance qui chapeaute l'ensemble des 82 villes de la région de Montréal. À cet égard, Denis Coderre se démarque de son adversaire Richard Bergeron et prône une complémentarité entre les villes. «On va tous faire partie d'un tout. Je ne ferai pas une guerre de clochers. On n'a pas intérêt à se chamailler avec Laval et Longueuil», soutient-il. Mais qui connaît la CMM sait que la volonté de consensus se heurte souvent aux intérêts divergents des uns et des autres. «Je suis capable de mettre le poing sur la table», tranche Denis Coderre, convaincu qu'avec le «gros bon sens», on peut venir à bout de ce genre de difficulté.

Les quatre principaux candidats à la mairie n'ont pas hésité à se prononcer contre le projet de Charte des valeurs. Lors d'un récent débat, Denis Coderre a même laissé entendre qu'il s'adresserait aux tribunaux si la Charte était adoptée telle quelle même si la population montrealaise est divisée à ce sujet. Il réitère ses intentions tout en y apportant quelques nuances. «C'est une possibilité, mais on n'est pas rendu là. Il va peut-être y avoir une élection provinciale qui s'en vient. On traversera le pont quand on arrivera à la rivière», souligne-t-il. On veut envoyer un message qu'on est sérieux à Montréal.»

Quant au ministre responsable de la Métropole, Jean-François Lisée, qui a suggéré aux candidats à la mairie de ne pas se mêler de ce délicat dossier, Denis Coderre a un message pour lui: «Un ministre pendant une campagne électorale municipale doit être à l'écoute aussi. On va demander à M. Lisée de nous écouter comme il faut.»

S'il s'estime être le mieux outillé pour «remettre la maison en ordre» à compter du 3 novembre, Denis Coderre sait aussi que d'ici là, il se fera sans cesse répéter qu'il a recruté une cohorte importante d'élus d'Union Montréal, des élus qui n'ont pas vu les magouilles qui se tramaient à l'hôtel de ville. «Je l'ai à tous les jours cette question-là, dit-il. On peut s'autoflageller pendant une heure de temps, mais moi je regarde en avant et on passe à d'autres choses. La commission Charbonneau est là. L'EPIM et l'UPAC aussi font leur job.»

Le Devoir

TRÔNE

SUITE DE LA PAGE 1

resserrer la sécurité ferroviaire, si ce n'est que «des mesures ciblées seront prises pour rendre le transport des marchandises dangereuses plus sécuritaire» et que les compagnies de chemin de fer devront contracter une «assurance additionnelle».

Le chef du Bloc québécois, Daniel Paillé, a d'ailleurs dénoncé ce manque de contenu. «Lac-Mégantic, c'est important depuis le début de l'été et on est le 16 octobre. Il y a quelqu'un qui est en retard là-dedans, et c'est le gouvernement du Canada.»

C'est du côté des finances publiques que le gouvernement annonce une nouvelle priorité. Après avoir réitéré son intention d'équilibrer les finances publiques d'ici 2015, il promet de déposer un projet de loi qui rendra obligatoire «l'adoption de budgets équilibrés en temps normal et fixera un calendrier précis pour le retour à l'équilibre budgétaire en cas de crise économique». La mesure est ironique quand on sait que l'administration de Stephen Harper a renoué avec l'encre rouge dès l'été 2008, alors que la crise économique n'avait pas encore frappé. Ottawa a enregistré cinq déficits consécutifs jusqu'à présent et ajouté 140 milliards de dollars à la dette du Canada.

Le chef libéral, Justin Trudeau, n'a pas manqué de railler le gouvernement à ce chapitre. «Un gouvernement qui a eu plus de réussite à déséquilibrer le budget, à transformer en déficit un surplus budgétaire n'a pas de leçons à faire.»

Le discours promet de nouvelles réductions d'impôt pour les petites et moyennes entreprises lorsque les surplus seront de retour et un gel des dépenses de fonctionnement de l'État.

Protéger la police... canine

Sans surprise, le discours du Trône fait la part belle aux questions de justice. Le gouvernement veut que désormais, «une sentence à vie soit bel et bien un emprisonnement à vie» et non une incarcération de 25 ans comme c'est le cas en général. Le chef du NPD, Thomas Mulcair, y voit «de la viande rouge pour [l]a base réformiste» du Parti conservateur.

On annonce non pas une charte, mais une Déclaration des droits des victimes. Et fidèle à son habitude de s'inspirer de faits divers pour rédiger sa législation pénale, le gouvernement promet d'adopter la loi Quanto sur la protection des animaux policiers. Quanto est ce chien policier d'Edmonton qui a été poignardé la semaine dernière alors que lui et son maître poursuivaient un voleur de voiture. En Saskatchewan, blesser un chien policier peut valoir jusqu'à deux ans de prison.

Le gouvernement entend interdire aux compagnies d'assurance de faire de la discrimination sur la base d'analyses génétiques et il reviendra à la



Un retour perturbé

La première journée de retour du Parlement ne s'est pas déroulée comme prévu pour Stephen Harper. Un colis suspect a forcé l'évacuation pendant quelques heures de ses bureaux de l'édifice Langevin et un homme a été arrêté en lien avec l'incident par la GRC. Le premier ministre n'était pas présent pendant cet incident puisqu'il prononçait un discours devant ses troupes réunies en caucus. Le discours n'a cependant obtenu à peu près aucune couverture médiatique parce que les journalistes en ont été interdits d'accès. Seules les caméras étaient admises. Les médias ont refusé cette condition. Ils se sont présentés devant les portes de la réunion et ont fait savoir que les caméras n'entreraient pas sans eux. Après délibérations, le bureau du premier ministre a offert de laisser entrer un seul journaliste qui serait les yeux et les oreilles des autres. Autre refus. Les portes n'ont donc jamais été ouvertes. Toutefois, la caméra du réseau Sun TV, qui avait fait savoir qu'il ne serait pas solidaire, est entrée par une porte de derrière. Le réseau a ensuite revendiqué l'«exclusivité». En fin de journée, le Parti conservateur a envoyé à ses militants une lettre reprochant à «l'élite médiatique» d'avoir battu «un record de bassesse» pour avoir «boycotté» le discours du premier ministre et lui avoir préféré la «rencontre du NPD où ils ont été accueillis par des vivats et des applaudissements». PHOTO FRED CHARTRAND LA PRESSE CANADIENNE

charge avec son projet de loi encadrant la remise en liberté des personnes reconnues non criminellement responsables de leurs actes.

Autre nouveauté, le gouvernement déposera une réforme approfondie de la Loi sur la citoyenneté, «la première en plus d'une génération», mais aucun détail n'est fourni pour l'instant.

Comme l'avaient laissé entendre diverses fuites au cours des derniers jours, le discours du Trône promet aux consommateurs qu'Ottawa se portera à leur défense. On envisage de réduire les frais d'itinérance pour la téléphonie cellulaire et de permettre aux téléspectateurs de ne payer que pour les chaînes qu'ils souhaitent en «exige [ant] que les chaînes soient dissociées dans les forfaits tout en protégeant les emplois». Ottawa entend aussi interdire les frais imposés aux consommateurs qui désirent une facture papier.

Ces suggestions s'inspirent de changements qui devaient arriver, discours du Trône ou pas. Par exemple, le CRTC doit lancer jeudi prochain une consultation sur le futur de la télévision au cours de laquelle la facturation à la carte doit être soulevée. Quant aux frais d'itinérance, le CRTC les a déjà plafonnés au début de l'été à 100\$ par mois. De plus, il a demandé début septembre aux fournisseurs d'expliquer leurs méthodes de facturation dans le but éventuel d'encre intervenir.

Thomas Mulcair n'est pas impressionné par ce qu'il

considère être une tentative pour faire oublier le scandale du Sénat. «Ça prendrait plus qu'une version édulcorée de certaines propositions de longue date du NPD pour que Stephen Harper convainque les Canadiens que tout d'un coup, il s'intéresse aux questions concernant les consommateurs.»

Par ailleurs, le discours ne manque pas de réitérer les dadas du gouvernement avec un long passage sur la chose militaire, un rappel que la garde des enfants est l'affaire des parents et non «des bureaucrates et des lobbyistes» et le rappel que le «gouvernement appuie Israël, ardent et unique champion de la démocratie et de la liberté dans une région dangereuse». Le gouvernement répète son intérêt pour le Grand Nord, y compris sa volonté de cartographier le plancher océanique arctique dans le but d'y confirmer sa souveraineté. On refait par ailleurs la liste des célébrations à caractère militaire à venir, dont les guerres mondiales, et on promet, sans détailler, de rétablir «des traditions militaires».

Enfin, comme prévu, la jeune Pakistanaise Malala Yousafzai, qui fait la promotion de l'éducation des filles, recevra une citoyenneté honorifique canadienne. C'est la sixième accordée dans l'histoire du Canada, et la quatrième accordée par Stephen Harper. Dans le passé, Nelson Mandela et le Dalai-Lama l'ont reçue, notamment.

Le Devoir

PROTECTION

SUITE DE LA PAGE 1

réunis en groupes de travail pour travailler sur le projet de loi.

Banque de compensation

L'ébauche de projet de loi actuellement à l'étude prévoit un régime de compensation pour la perte de milieux humides. Québec songe notamment à une banque de compensation. «Ce qui se fait beaucoup au niveau américain, c'est le banking, c'est un processus connu et reconnu», explique Bernard Fillion, le directeur de la section Québec pour l'organisme Canards illimités Canada, qui siège à l'un des comités de travail avec des fonctionnaires du ministère.

L'idée, explique Bernard Fillion, c'est de permettre à un entrepreneur qui détruirait un petit espace de milieu humide d'acheter des crédits pour financer la création d'un grand projet dans le même bassin versant, ce qui permettrait d'éviter les pertes nettes. «La compensation, ça ne se fait pas beaucoup en ce moment et, dans beaucoup de cas, on cède un milieu humide et on compense par un milieu boisé. Il y a donc beaucoup de dossiers qui se soldent en pertes nettes de milieux humides.»

L'autre problème, constate l'écologiste, c'est que la structure est à ce point mal définie dans la loi actuelle qu'il n'est pas rare de voir un promoteur créer, en guise de compensation, un milieu humide qui se retrouve dans la mire de nouveaux promoteurs cinq ans plus tard. C'est pourquoi il souhaite que Québec aille de l'avant avec son projet de modernisation de la loi sur les milieux humides. Selon Bernard Fillion, il est primordial que Québec définisse clairement les règles du jeu afin d'éviter la variabilité qui existe d'une région à l'autre, ce qui faciliterait également la tâche des promoteurs qui réclament depuis longtemps une plus grande prévisibilité.

Obligation pour 2015

Bien que Québec compte procéder dès les prochains mois, le gouvernement est tenu par la loi d'arriver avec un nouveau projet de loi sur les milieux humides d'ici 2015. Cette obligation découle d'une poursuite intentée par un producteur de canneberges contre le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) qui voulait l'obliger à compenser la perte de milieux humides. En mars 2012, un juge de la Cour supérieure a affirmé que le ministère avait agi illégalement puisqu'aucune directive concernant une obligation de compensation n'avait été consignée dans la loi.

Pour éviter que d'autres poursuites ne fassent suite à ce jugement, Québec avait alors fait adopter une loi d'urgence rétroactive, la loi 71, qui oblige le gouvernement à accoucher d'une nouvelle loi sur les milieux humides d'ici avril 2015.

Le Devoir



ACTION QUÉBEC

L'ébauche de projet de loi actuellement à l'étude prévoit un régime de compensation pour la perte de milieux humides.

ORPHELIN

SUITE DE LA PAGE 1

689,34\$ par mois. Autant dire qu'on les confine sciemment tous les deux à la pauvreté. Et qu'on prive son enfant d'un soutien non négligeable pour payer ses vêtements, ses sports, ses études.

«À l'âge de 13 ou 14 ans il va être en droit d'exiger cet argent-là», prévoit Cathy Desormeaux. Mère et fils se retrouveront donc en concurrence pour cet argent.

«Félix aura toujours comme seul parent une maman qui aura toujours une situation financière précaire, et étiquetée de la société comme «BS», si vous me pardonnez l'expression. Malheureusement, ceci n'est pas un choix, la vie s'impose à moi ainsi», écrit Cathy Desormeaux.

À cause de son inemployabilité, Cathy Desormeaux n'a pas contribué suffisamment au régime des rentes pour recevoir une rente d'invalidité. Si elle l'avait fait, son fils serait autorisé à recevoir sa prime d'orphelin. Cette prime de 228\$ par mois est en effet accordée à tous les orphelins mineurs du Québec.

Cathy Desormeaux cite d'ailleurs le dépliant

de la Régie des rentes du Québec qui dit que, «même si la rente d'orphelin n'est pas versée directement à l'enfant, elle doit être considérée comme un revenu personnel de l'enfant et non comme l'un de vos revenus».

Cette interprétation semble différer du côté du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, dirigé par Agnès Maltais. Au ministère, on a rappelé *Le Devoir* en fin de journée pour nous dire qu'on ne pouvait pas commenter un cas précis, mais que des solutions étaient envisageables.

On enlève à ceux qui en ont le moins

À l'Association pour la défense des droits sociaux du Québec, on appuie entièrement la cause de M^{me} Desormeaux.

«Ce qui est typique de l'aide sociale, c'est qu'on enlève à ceux qui en ont le moins. Si M^{me} Desormeaux travaillait, son fils aurait le droit de toucher la rente d'orphelin», constate Christian Loupret, coordonnateur de l'organisme.

Pour M. Loupret, la cause de M^{me} Desormeaux pourrait faire avancer les choses. «On a déjà livré une bataille pour que les personnes assistées sociales puissent garder les premiers 100\$ de leur pension alimentaire. Puis ils ont accepté de laisser 100\$ par enfant», constate-t-il.

M^{me} Desormeaux a d'ailleurs tenté à plusieurs reprises d'intégrer le marché de l'emploi, malgré son handicap. «Je suis allée dans un centre de placement spécialisé pour handicapés», raconte-t-elle. «J'ai même essayé de faire du bénévolat mais, comme je tombais, ils ne voulaient pas prendre de risques.»

Elle déplore aussi que les deux expériences de cohabitation avec des conjoints qu'elle a vécues aient été marquées par le fait qu'elle devenait totalement dépendante financièrement de ceux-ci, toujours en vertu des règles de l'aide sociale. «Être à charge d'une personne, même si elle nous aime avec la maladie, est extrêmement difficile à vivre», dit-elle.

M^{me} Desormeaux a appris récemment qu'elle pouvait recevoir de l'aide à domicile du CLSC. Elle compte également déménager sous peu dans un logement adapté aux personnes handicapées. Elle dit être entourée de nombreux amis et de sa mère, qui l'aident à prodiguer les soins à son enfant. Mais elle prévoit de devoir bientôt se déplacer en fauteuil roulant.

«Ma situation ne s'améliorera pas», dit-elle. La situation financière de Félix non plus.

Le Devoir

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h Renseignements et administration : 514 985-3333



Le Devoir sur ledevoir.com



sur Facebook et sur Twitter

La rédaction

Au téléphone 514 985-3333 / 418 643-1541
Par courriel redaction@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3360

Publicité

Au téléphone 514 985-3399
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305
Par télécopieur 514 985-3390

Avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514 985-3344
Par courriel avisdev@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3340

Petites annonces et publicité par regroupement

Au téléphone 514 985-3322
Par télécopieur 514 985-3340

Abonnements (lundi à vendredi, 7 h 30 à 16 h 30)

Au téléphone 514 985-3355
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-5967

Agenda culturel

Au téléphone 514 985-3346
Par télécopieur 514 985-3390